



Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties à la Convention sur
la protection et l'utilisation des cours d'eau
transfrontières et des lacs internationaux

**Groupe de travail de la gestion intégrée
des ressources en eau**

Dix-septième réunion*

Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation

Dix-septième réunion*

Tallinn, 28-30 juin 2022

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

**Rapport sur l'exécution des activités au titre
de la Convention sur l'eau en 2021**

Document établi par le secrétariat

Résumé

Le présent document rend compte de l'exécution, en 2021, du programme de travail pour 2019-2021 au titre de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (ECE/MP.WAT/54/Add.1), y compris des activités menées par les organes subsidiaires de la Réunion des Parties et par le secrétariat. Des informations sur les contributions financières aux fonds d'affectation spéciale de la Convention et sur l'utilisation de ces contributions ainsi que d'autres ressources extrabudgétaires figurent dans un document distinct (ECE/MP.WAT/WG.1/2022/4–ECE/MP.WAT/WG.2/2022/4).

Le Groupe de travail est invité à :

- a) Prendre note du présent rapport ;
- b) Encourager les donateurs, s'il y a lieu et si c'est possible, à accepter de tels rapports à l'avenir au lieu de demander un rapport distinct sur leur contribution.

* Quatrième réunion conjointe des deux groupes de travail.



I. Éléments marquants en 2021 du programme de travail pour la période 2019-2021 : principaux résultats

1. En 2021, la mise en œuvre du programme de travail pour 2019-2021 (ECE/MP.WAT/54/Add.1) s'est poursuivie dans le but général de soutenir l'application de la Convention et de ses principes et d'assurer, partout dans le monde, une gestion coopérative des eaux transfrontières par les pays riverains afin de promouvoir le développement durable, la paix et la sécurité. Les éléments saillants sont présentés par domaine d'activité dans le tableau ci-après. On trouvera à la section III du présent document une description détaillée des activités, y compris celles qui sont énumérées dans le tableau.

2. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a continué de peser sur l'exécution des activités au titre de la Convention en 2021, surtout au premier semestre. Les réunions intergouvernementales organisées dans le cadre de la Convention se sont tenues en ligne ou sous forme hybride. La pandémie a eu une plus forte incidence sur l'exécution des projets, qui dépend dans une large mesure du fonctionnement des administrations nationales, que sur les activités intergouvernementales (élaboration d'instruments juridiques non contraignants et échange de données d'expérience dans le cadre de réunions internationales), ce qui montre bien l'utilité de faire coexister ces deux types d'action dans le programme de travail au titre de la Convention. Lors de nombreux webinaires, le secrétariat et les membres du Bureau se sont exprimés à propos de la Convention ainsi que des activités menées et des outils utilisés aux fins de son application. Il convient de lire le tableau ci-après en tenant compte des effets de la pandémie de COVID-19.

3. En raison de la pandémie, la neuvième session des Parties s'est tenue sous forme hybride. Elle a eu lieu à Genève du 30 septembre au 1^{er} octobre 2021, réunissant plus de 500 participants issus de plus de 100 pays, parties ou non à la Convention, ainsi que d'organes communs, d'organisations internationales, d'organisations non gouvernementales, du monde universitaire et de la jeunesse. Cette session couronnée de succès a marqué une étape importante en permettant d'évaluer et d'accélérer la réalisation de la cible 6.5 des objectifs de développement durable, mais aussi d'examiner les difficultés et les bonnes pratiques liées à la coopération dans la gestion des eaux transfrontières ainsi que le rôle de la Convention. Elle a confirmé l'importance croissante accordée à ce texte dans le monde entier. Les nouvelles Parties africaines ont été accueillies et plusieurs pays d'Afrique et d'Amérique latine se sont montrés désireux d'adhérer à la Convention ou d'en étudier la valeur ajoutée.

4. Plus de 30 participants de haut niveau ont confirmé que la coopération dans la gestion des eaux transfrontières contribuait à promouvoir la confiance, la stabilité et la paix dans les bassins transfrontières et au-delà, illustrant ainsi en quoi l'adhésion à la Convention sur l'eau et l'application de ce texte concouraient à la paix. Les participants à la réunion ont appelé de leurs vœux des mesures urgentes visant à surmonter plus rapidement les obstacles qui continuaient d'entraver la coopération dans la gestion des eaux transfrontières en vue de la réalisation des objectifs de développement durable relatifs à l'eau et à la paix.

5. Établi dans le cadre d'une vaste consultation avec les Parties, les non-Parties et les partenaires sur les priorités des futurs travaux, le programme de travail pour 2022-2024 au titre de la Convention a été adopté à l'issue de la Réunion des Parties et s'inscrit dans le prolongement des activités de 2019-2021.

6. Plusieurs nouveaux rapports ont été produits. De nouveaux outils portant sur le financement de la coopération, les solutions et investissements fondés sur les interactions, l'allocation de l'eau et l'élaboration d'accords transfrontières ont été adoptés ou déployés afin de soutenir la coopération dans la gestion des eaux transfrontières. Ils seront notamment mobilisés dans le cadre de l'exécution du programme de travail pour 2022-2024 au titre de la Convention.

7. Outre les organismes soutenant l'application du programme de travail pour 2019-2021, les partenaires ont joué un rôle important dans l'exécution de la plupart des activités. Ils ont joué un rôle crucial dans les activités tendant à mondialiser la Convention et à renforcer les moyens d'application de ce texte dans tous les domaines du programme de travail. Ce rôle clef a de nouveau été confirmé dans une décision connexe adoptée par la Réunion des Parties (décision IX/5 publiée sous la cote ECE/MP.WAT/63/Add.2). En outre,

les Parties chefs de file (l'Allemagne, la Finlande, la France, la Hongrie et les Pays-Bas pour le domaine d'activité 1.1, l'Estonie pour le domaine d'activité 1.2, la Hongrie pour le domaine d'activité 1.3, la Finlande et le Sénégal pour le domaine d'activité 2, la Finlande pour le domaine d'activité 3.2, la Hongrie pour le domaine d'activité 3.3, le secrétariat, en coopération avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la Roumanie et la Commission européenne pour le domaine d'activité 3.4, les Pays-Bas et la Suisse pour les domaines d'activité 4 et 5) ont joué un rôle capital en donnant des orientations efficaces et en mobilisant des soutiens politiques et autres aux fins de l'exécution des activités.

8. La Réunion des Parties a également adopté une décision sur les cibles à atteindre pour assurer un financement plus durable et prévisible des travaux à mener au titre de la Convention (ECE/MP.WAT/63/Add.2), répartir plus équitablement la charge du financement de l'exécution du programme de travail, rendre le financement plus fiable et prévisible et réaliser des gains d'efficience.

9. En 2021, la Convention a continué à servir d'outil pour la concrétisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses objectifs de développement durable, notamment en ce qui concerne la coopération dans le domaine des eaux transfrontières, ainsi que pour l'application de l'Accord de Paris relevant de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030).

Exemples de résultats et produits concrets par domaine d'activité

<i>Résultats du programme de travail pour 2019-2021</i>	<i>Domaine d'activité</i>	<i>Principaux résultats concrets en 2021</i>	<i>Principaux produits concrets en 2021</i>
1 : Les pays comprennent la Convention, y adhèrent, élaborent des accords et créent des organes communs	1 : Amélioration de la connaissance de la Convention, augmentation du nombre d'adhésions à cet instrument et renforcement de l'application des principes qui y sont énoncés grâce à la coopération	Adhésion de la Guinée-Bissau et du Togo à la Convention Progrès notables sur la voie de l'adhésion dans trois pays Sensibilisation et appui politique accrus à la Convention et à la coopération dans la gestion des eaux transfrontières Fourniture aux pays, dans le cadre de projets et au moyen d'un outil conçu à cet effet, d'une aide à l'élaboration et à la révision des accords et des dispositifs de coopération dans la gestion des eaux transfrontières	Fourniture de conseils juridiques et techniques à plus de 12 pays Organisation d'un atelier national et de quatre ateliers et webinaires régionaux sur la Convention et la coopération transfrontière Présentation de la Convention dans le cadre d'un grand nombre de manifestations et de cours en ligne organisés par des partenaires au niveau régional ou au niveau des bassins Appui à l'élaboration de nouveaux accords ou à la mise en œuvre d'accords existants dans quatre bassins ou sous-bassins Appui à deux processus de coopération régionale Rédaction du guide pratique pour l'élaboration d'accords ou d'autres dispositifs de coopération dans la gestion des eaux transfrontières (<i>Practical guide for the development of agreements or other arrangements for transboundary water cooperation</i>), adopté à la neuvième Réunion des Parties, publié en anglais et promu lors de diverses manifestations Publication en arabe, en espagnol et en français des questions fréquemment posées et promotion de ce document lors de deux webinaires Formulation de conseils juridiques et techniques par le Comité d'application lors de la toute première procédure consultative
2 : Les ressources en eau des bassins transfrontières font l'objet d'un suivi et d'une évaluation, et les informations recueillies sont diffusées dans les pays riverains	2 : Appui au suivi et à l'évaluation des ressources ainsi qu'à la diffusion de l'information dans les bassins transfrontières	Définition des activités et des orientations à prévoir dans le cadre de la Convention afin de favoriser la coopération en matière de suivi et d'échange de données et d'informations entre les pays	Prise en compte des observations sur les directives concernant le suivi et la définition des futures activités de suivi Établissement de rapports d'étude préliminaires sur le bassin aquifère sénégal-mauritanien en vue d'éclairer le dialogue le concernant

<i>Résultats du programme de travail pour 2019-2021</i>	<i>Domaine d'activité</i>	<i>Principaux résultats concrets en 2021</i>	<i>Principaux produits concrets en 2021</i>
3 : Dans le contexte des changements climatiques, une gestion intégrée des ressources en eau est mise en œuvre à tous les niveaux	3 : Promotion d'une approche intégrée et intersectorielle de la gestion de l'eau à tous les niveaux	<p>Renforcement de l'intérêt des mesures intersectorielles grâce aux progrès accomplis dans deux évaluations approfondies des interactions transfrontières</p> <p>Bilan des expériences menées au niveau mondial sur la manière dont les solutions et les investissements fondés sur les interactions permettent de résoudre les problèmes des bassins transfrontières et mise en lumière des possibilités de financement</p> <p>Description méthodique des différentes étapes de l'allocation de l'eau dans un contexte transfrontière, des avantages et des difficultés de ce processus ainsi que des bonnes pratiques en la matière dans un guide élaboré selon un mode participatif</p> <p>Sensibilisation aux pratiques mondiales en matière d'allocation et aux autres pratiques dans les bassins transfrontières</p> <p>Tenue de dialogues sur les politiques nationales, qui ont facilité la coopération intersectorielle et joué un rôle déterminant dans la refonte des politiques de gestion de l'eau dans neuf pays</p>	<p>Appui aux évaluations approfondies des interactions dans les bassins du Drin et de la Drina</p> <p>Lancement à la neuvième Réunion des Parties, publication en anglais et promotion du document intitulé « Solutions and investments in the water-food-energy-ecosystems nexus: A synthesis of experiences in transboundary basins » (Solutions et investissements dans le domaine des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes : synthèse des données d'expérience dans les bassins transfrontières)</p> <p>Adoption à la neuvième Réunion des Parties, publication en anglais et promotion du document intitulé « Handbook on water allocation in a transboundary context » (Guide sur l'allocation de l'eau dans un contexte transfrontière)</p> <p>Réalisation d'ESE pilotes dans le secteur de l'eau et élaboration des directives correspondantes achevées dans un pays</p> <p>Appui à la révision des lois et des codes relatifs à l'eau dans trois pays</p> <p>Coopération dans le domaine des eaux transfrontières appuyée par des dialogues sur les politiques nationales dans deux bassins</p>
	4 : Adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières	<p>Amélioration des connaissances et des compétences dans les pays et les bassins concernés, lesquels sont ainsi mieux à même d'intégrer les questions relatives à l'eau et les avantages de la coopération transfrontière dans les documents et projets touchant le climat, les catastrophes et la santé</p>	<p>Organisation de deux manifestations d'ampleur mondiale ayant rassemblé environ 500 participants, qui se sont penchés sur les liens entre la coopération dans le domaine des eaux transfrontières, les catastrophes, le climat et la santé</p> <p>Inclusion du bassin amazonien dans le Réseau mondial des bassins menant des activités dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques</p> <p>Intégration de l'adaptation aux changements climatiques dans les plans d'action stratégique approuvés</p>

			pour le bassin du Dniestr et celui des fleuves Chu et Talas
			Promotion de l'importance de l'eau et des avantages de la coopération transfrontière à la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
4 : La coopération dans la gestion des eaux transfrontières bénéficie d'un financement durable	5 : Facilitation du financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières	Renforcement des partenariats avec les grandes institutions financières internationales actives dans le domaine de l'eau Présentation d'une vue d'ensemble des sources de financement possibles de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et des activités liées à la gestion et au développement des bassins transfrontières	Élaboration, publication en anglais, lancement à la neuvième Réunion des Parties et promotion du document intitulé « Funding and financing of transboundary water cooperation and basin development » (Financement de la coopération dans la gestion des eaux transfrontières et du développement des bassins transfrontières)
5 : Les activités de coopération dans la gestion des eaux transfrontières font l'objet d'un suivi et les partenaires sont encouragés à financer ces activités	6 : Établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable et au titre de la Convention	Deuxième cycle d'établissement de rapports mené à bien malgré la COVID-19 Sensibilisation aux progrès et aux enjeux de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières, dans le cadre de la Convention et au niveau mondial Définition et mise en avant des besoins à satisfaire pour faire progresser plus vite la coopération dans le domaine des eaux transfrontières en vue de la réalisation de la cible 6.5 des ODD	129 des 153 pays partageant des eaux transfrontières ont présenté un rapport sur l'indicateur 6.5.2 Toutes les Parties à la Convention ont présenté un rapport sur l'indicateur 6.5.2 et au titre de la Convention 30 pays ont présenté pour la première fois un rapport sur l'indicateur 6.5.2 96 rapports sur l'indicateur 6.5.2, consacrés aux eaux de surface, ont été validés dans le cadre du deuxième cycle d'établissement de rapports, dont 5 en 2021 Publication en anglais, en coopération avec l'UNESCO, et promotion du deuxième rapport intitulé « Progress on Transboundary Water Cooperation: Global Status of SDG Indicator 6.5.2 and Acceleration Needs – 2021 » (Progrès de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières : situation mondiale de l'indicateur 6.5.2 des ODD et besoins d'accélération – 2021) Publication en anglais et promotion du rapport intitulé « Progress on transboundary water cooperation under the Water Convention: Second report on implementation of the Convention on the Protection and Use

Résultats du programme
de travail pour 2019-2021

Domaine d'activité

Principaux résultats concrets en 2021 Principaux produits concrets en 2021

<p>7 : Partenariats, communication et gestion des connaissances</p>	<p>Diffusion sur les réseaux sociaux du monde entier des progrès accomplis et avancées obtenues au titre de la Convention</p> <p>Meilleure connaissance du rôle de la Convention et de l'importance de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières à travers le monde</p> <p>Mise en avant, à la neuvième Réunion des Parties, des principales contributions des partenaires à l'application de la Convention et à l'ouverture de ce texte au niveau mondial</p>	<p>of Transboundary Watercourses and International Lakes, 2017-2020 » (Progrès en matière de coopération dans la gestion des eaux transfrontières au titre de la Convention sur l'eau : Deuxième rapport concernant l'application de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, 2017-2020)</p> <p>Présentation des résultats et des recommandations issus du deuxième cycle d'établissement de rapports lors de nombreuses manifestations régionales et mondiales</p> <p>Envoi de trois lettres d'information à 2 275 contacts (la lettre d'information de décembre 2021 a été consultée 1 556 fois)</p> <p>Audience sur Twitter : 4 739 abonnés</p> <p>60 111 visites du profil Twitter</p> <p>Publication de 358 tweets</p> <p>659 abonnés au compte LinkedIn</p> <p>725 abonnés au compte Facebook</p> <p>Conclusion de nouveaux partenariats, notamment avec la Convention de Barcelone</p>
---------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Abréviations : Convention de Barcelone : Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée ; ODD : objectif de développement durable ; ESE : Évaluation stratégique environnementale ; UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

II. Difficultés, tendances et enseignements tirés pour les futurs travaux dans certains domaines d'activité

A. Ouverture de la Convention au niveau mondial

10. En 2021, la communauté des Parties à la Convention sur l'eau s'est élargie avec l'adhésion de la Guinée-Bissau et du Togo, venue confirmer à nouveau l'intérêt croissant porté à ce texte comme outil de soutien à la coopération dans la gestion des eaux transfrontières.

11. La sensibilisation à la Convention et l'appui aux processus d'adhésion ont continué de progresser dans le cadre d'activités menées en étroite collaboration avec les gouvernements, le plus souvent à distance en raison de la pandémie. Ces activités, qui consistaient à fournir des conseils juridiques et à répondre aux questions des pays, ont permis d'avancer sur la voie de l'adhésion et de l'application de la Convention dans plusieurs pays et bassins.

12. Le renforcement des partenariats et des synergies avec d'autres acteurs, notamment la consolidation des partenariats existants avec des institutions financières régionales et mondiales, la conclusion de nouveaux partenariats avec plusieurs organisations régionales telles que la Commission centraméricaine de l'environnement et du développement et le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes, ainsi que l'amélioration de la coordination et de l'articulation avec les activités des partenaires, notamment avec les commissions régionales et les bureaux de pays de l'ONU, se sont également révélés essentiels pour faire mieux connaître la Convention et favoriser l'adhésion à ce texte et l'application de ses dispositions, en particulier dans les régions où le processus d'adhésion avance lentement.

B. Comité d'application

13. Les résultats de la première procédure consultative du Comité d'application ont montré que celle-ci pouvait concourir à différents égards à la réalisation des objectifs de la Convention et à la prévention des différends liés à l'eau. Ils ont également montré l'intérêt de la démarche de facilitation, réaliste et axée sur les résultats, adoptée par le Comité. Un autre enseignement de la procédure consultative a trait au caractère interdisciplinaire du Comité et à la diversité des expériences et des compétences parmi ses membres, autant d'éléments qui se sont avérés essentiels pour dispenser aux pays des conseils juridiques et techniques en temps opportun¹.

C. Surveillance et évaluation des ressources et partage de l'information dans les bassins transfrontières

14. Dans le domaine de la surveillance et de l'échange de données, la nécessité apparaît clairement de partager les expériences concluantes et les bonnes pratiques en portant l'attention voulue aux aspects liés à la coopération transfrontière. La mise à jour prévue de la publication intitulée « Strategies for monitoring and assessment of transboundary rivers, lakes and groundwaters » (Stratégies de surveillance et d'évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières)² devrait aider les pays à renforcer leurs activités de coopération en la matière. S'agissant des projets menés sur le terrain au titre de la Convention, l'expérience montre le rôle primordial des activités conjointes de surveillance, d'évaluation et d'échange de données pour l'exécution des autres obligations découlant de la Convention.

¹ Voir ECE/MP.WAT/2021/5, par. 29 et 30.

² Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.06.II.E.15.

D. Allocation des ressources en eau dans un contexte transfrontière

15. L'élaboration du guide sur l'allocation des ressources en eau dans un contexte transfrontière (*Handbook on Water Allocation in a Transboundary Context*)³ a suscité un intérêt considérable. De nombreuses questions ont été posées sur le contenu du guide et les possibilités de participer à sa rédaction, laquelle a permis à diverses sensibilités politiques de s'exprimer et mobilisé un large éventail de compétences.

E. Interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes dans les bassins transfrontières

16. Le bilan des expériences en matière de solutions et d'investissements fondés sur les interactions a mis en évidence plusieurs enjeux et perspectives propres à la coopération intersectorielle dans les contextes transfrontières. Une enquête a montré qu'au-delà des solutions techniques, ces interactions se produisent au moyen de politiques et de plans concrets, et que la coopération transfrontière est le principal facteur de succès de la mise en œuvre de ces solutions et investissements dans les bassins partagés. L'approche fondée sur les interactions apparaît comme un moyen de catalyser le financement des investissements dans le domaine de l'eau en faisant appel à des dispositifs innovants et à des sources extérieures telles que des fonds climatiques et environnementaux ou des sources privées. Les activités relatives aux projets se sont poursuivies dans les Balkans occidentaux, bien que toutes les réunions et consultations se soient tenues en ligne en raison des restrictions prolongées des déplacements. L'Asie centrale s'est imposée comme une région prioritaire pour les activités portant sur les interactions et les travaux de la CEE sur les questions touchant l'eau et l'énergie (en coopération avec la Division de l'énergie durable).

F. Dialogues sur les politiques nationales concernant la gestion intégrée des ressources en eau dans le cadre de l'Initiative européenne pour l'eau

17. Les problèmes posés par la pandémie ont nui au travail mené dans les pays et aux dialogues sur les politiques nationales. La CEE et ses partenaires ont donc entretenu des contacts étroits avec les ministères bénéficiaires et se sont efforcés de mener autant d'activités que possible en ligne. À moyen et à long terme, la pandémie pourrait ouvrir des perspectives supplémentaires d'intervention dans la gestion des ressources en eau, l'approvisionnement en eau et l'assainissement dans la sous-région, ayant mis en lumière le rôle essentiel de l'accès à l'eau potable et d'un niveau suffisant d'assainissement et d'hygiène, ainsi que l'importance de la préservation des écosystèmes pour la santé humaine. Les dialogues sur les politiques nationales jouent à cet égard un rôle vital en offrant un cadre de discussion intersectoriel sur les problèmes, politiques et réformes en rapport avec l'eau.

G. Adaptation aux changements climatiques

18. En 2021, les activités liées aux changements climatiques ont montré une fois de plus qu'il importait d'intégrer la coopération en matière de gestion des eaux transfrontières à la lutte contre les changements climatiques, à la réduction des risques de catastrophe et à la protection de la santé, et qu'il était nécessaire d'associer l'action mondiale aux activités plus techniques menées sur le terrain. À titre d'exemple, le renforcement des capacités de financement des activités transfrontières d'adaptation aux changements climatiques menées dans le cadre de la Convention sur l'eau a conduit à l'élaboration de deux propositions de projet d'adaptation aux changements climatiques dans le Dniestr inférieur et à leur intégration au plan régional d'adaptation. Bien qu'il présente des difficultés, le renforcement de la coopération sur les questions relatives à l'eau et à la santé à des fins d'adaptation aux

³ Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.21.II.E.10.

changements climatiques peut être bénéfique aux pays riverains, et les organismes de gestion des bassins hydrographiques peuvent largement œuvrer en ce sens.

H. Financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières

19. Les partenariats et la collaboration étroite avec les institutions financières internationales ont été essentiels pour comprendre l'évolution récente du financement de la coopération dans la gestion des eaux transfrontières. Comme l'ont montré plusieurs initiatives et manifestations, ce financement tend à s'imposer comme un objectif central au niveau mondial, et la Convention sur l'eau offre un cadre important permettant aux États membres et aux organismes de gestion des bassins hydrographiques de s'informer et de se pencher sur les possibilités qui s'offrent à eux dans ce domaine.

I. Contribution aux processus mondiaux

20. Le deuxième cycle d'établissement de rapports relatifs à l'indicateur 6.5.2 des ODD, qui s'est achevé en 2021 en coopération avec l'UNESCO (entité coresponsable), a été largement couronné de succès, 129 pays ayant soumis leurs réponses. La gestion des eaux transfrontières a ainsi fait l'objet d'une sensibilisation accrue et d'un regain d'intérêt politique, et des progrès concrets ont été accomplis au niveau des bassins.

21. Le secrétariat de la Convention a continué de plaider en faveur de la coopération dans la gestion des eaux transfrontières dans les processus mondiaux. Bien qu'elles demandent du temps et des efforts, les contributions à des processus mondiaux comme ONU-Eau et le Cadre mondial d'accélération de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 6 sont essentielles pour mettre ce sujet en lumière dans le système des Nations Unies et au-delà.

22. Plus de 20 pays ont souligné l'importance de la coopération dans la gestion des eaux transfrontières et 5 pays ont mentionné le rôle de la Convention sur l'eau dans les déclarations qu'ils ont faites à la réunion de haut niveau sur la promotion de la réalisation des objectifs et cibles relatifs à l'eau du Programme 2030, organisée par le Président de l'Assemblée générale et tenue à New York, sous forme hybride, le 18 mars 2021. On a ainsi observé une prise de conscience croissante du rôle important de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la Convention sur l'eau pour la réalisation des objectifs de développement durable.

III. Domaines de travail et activités

A. Activités du Bureau

23. Le Bureau, dirigé par son Président sortant, M. Ardak Zebeshev (Kazakhstan) et, après la neuvième session de la Réunion des Parties, par son nouveau Président, M. Harry Liiv (Estonie), a tenu sa trente et unième réunion (à Genève, sous forme hybride, les 21 et 22 janvier 2021) et sa trente-deuxième réunion (à Genève, sous forme hybride, les 29 et 30 avril 2021) ainsi que plusieurs conférences téléphoniques.

24. Le Bureau a examiné l'exécution du programme de travail, notamment à la lumière des problèmes posés par la pandémie. Il a conduit les préparatifs de la neuvième session de la Réunion des Parties (tenue à Genève, sous forme hybride, du 29 septembre au 1^{er} octobre 2021), élaboré le projet de programme de travail pour 2022-2024 et orienté la rédaction des projets de décision et de document à examiner lors de cette session.

25. Les membres du Bureau ont soutenu la promotion de la Convention et l'application de la Stratégie de mise en œuvre de la Convention au niveau mondial (ECE/MP.WAT/54/Add.2), contribué aux manifestations nationales, régionales et mondiales destinées à promouvoir ce texte, pris des mesures pour appliquer certains éléments de la Stratégie, y compris l'établissement de partenariats, et levé des fonds supplémentaires en faveur des activités liées à la Convention, notamment auprès de nouveaux donateurs.

B. Domaine d'activité 1 : Amélioration de la connaissance de la Convention, augmentation du nombre d'adhésions à cet instrument et renforcement de l'application des principes qui y sont énoncés grâce à la coopération

1.1 Renforcement des capacités de mise en œuvre de la Convention et appui aux processus nationaux en vue de l'adhésion

26. Bien qu'elle ait été en partie ralentie par la pandémie, l'adhésion a progressé dans divers pays grâce à l'appui fourni en continu par le secrétariat, à distance et en personne, ainsi qu'à l'étroite collaboration mise en place avec les partenaires régionaux et locaux.

27. Dans les régions d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, la Guinée-Bissau et le Togo ont adhéré à la Convention sur l'eau le 16 juin et le 28 septembre 2021 respectivement, en déposant leur instrument d'adhésion à New York. Les Gouvernements de ces deux pays ont entamé des discussions sur la future mise en œuvre de la Convention. En signant la loi d'adhésion de son pays à la Convention en décembre 2021, le Président camerounais a presque mené à son terme la procédure nationale d'adhésion. Un atelier national organisé en Gambie (Banjul, 13 décembre 2021) pour discuter des avantages de l'adhésion a permis de faire mieux comprendre la Convention et de renforcer les capacités d'adhésion à cet instrument ainsi que les moyens de l'appliquer. Ce pays a par la suite confirmé son intention d'adhérer à la Convention. Devenu partie à la Convention en septembre 2020, le Ghana a lancé un plan national de mise en œuvre de ce texte en mai 2021. Plusieurs autres pays, parmi lesquels le Bénin, le Burkina Faso, le Congo, la Côte d'Ivoire et le Nigéria, ont également progressé sur la voie de l'adhésion ou engagé des initiatives nationales pour examiner les avantages de l'adhésion.

28. En Afrique de l'Est, la pandémie a interrompu les progrès accomplis en vue d'une éventuelle adhésion de l'Ouganda et de la République-Unie de Tanzanie. Cependant, le processus d'adhésion a été relancé dans ces deux pays à la fin de 2021 et les préparatifs d'un atelier national en Ouganda ont débuté en février 2022.

29. En Afrique australe, la Namibie a officiellement annoncé, à la neuvième session de la Réunion des Parties, qu'elle envisageait d'adhérer à la Convention et a sollicité l'aide du secrétariat à cette fin. La Zambie a fait part de la même intention⁴. Ces deux pays ont lancé des initiatives nationales pour discuter des avantages de l'adhésion et établir des feuilles de route préliminaires en vue de leur adhésion.

30. En Afrique, plusieurs partenaires ont organisé des activités visant à promouvoir la Convention et le processus d'adhésion de leurs États membres. En particulier, l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal, l'Organisation de mise en valeur du fleuve Gambie et le secrétariat de la Convention ont organisé un atelier régional de sensibilisation (à Banjul, sous forme hybride, le 14 décembre 2021) à l'intention des pays des bassins du fleuve Sénégal et du fleuve Gambie, qui ont ainsi pu se pencher sur les avantages de l'adhésion à la Convention. Les représentants de pays abritant des bassins hydrographiques et d'organismes chargés de la gestion de ces bassins ont conclu que les conventions des Nations Unies sur l'eau jouaient un rôle important d'appui à la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et invité tous les États membres à y adhérer.

31. Dans les régions de l'Asie du Sud-Est et de l'Asie du Sud, l'adhésion progresse lentement et la pandémie a fortement perturbé ce processus. Un webinaire régional sur les fleuves transfrontières en Asie du Sud-Est, tenu en ligne le 3 février 2021 et intitulé « Upholding Mekong Cooperation for Present and Future Challenges: Data- and Information-Sharing for Regional Cooperation » (Encourager la coopération autour du Mékong pour relever les défis d'aujourd'hui et de demain : Échange de données et d'informations à l'appui de la coopération régionale) a réuni des représentants clefs d'États, d'organisations intergouvernementales et d'organisations non gouvernementales, donné une meilleure visibilité à la Convention et souligné sa valeur ajoutée.

⁴ ECE/MP.WAT/63, par. 22. Voir https://unece.org/environmental-policy/events/MOP9_Water_Convention.

32. Dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, le Président de la République d'Iraq a signé en octobre 2021 l'instrument d'adhésion à la Convention, marquant ainsi la fin du processus national d'adhésion pour le Gouvernement iraquien, qui a entamé les discussions sur la future application de ce texte. Le secrétariat a contribué à plusieurs activités régionales et nationales de renforcement des capacités de coopération en matière de gestion des eaux transfrontières dans cette région, notamment un atelier sur les dispositifs de gestion des eaux transfrontières organisé par le Water Diplomacy Centre (à Amman, du 22 au 25 novembre 2021) et un cours en ligne à l'intention des représentants irakiens sur la coopération dans la gestion des ressources en eau partagées, organisé du 31 mai au 6 juillet 2021 par le Geneva Water Hub, le Programme des Nations Unies pour le développement et la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq.

33. Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, les activités avaient essentiellement trait à l'amélioration des connaissances sur la Convention et les activités menées dans le cadre de cet instrument, au moyen de contributions à divers webinaires régionaux et sous-régionaux. Ces activités ont mis en évidence la manière dont la Convention, grâce aux cadres juridiques et institutionnels et aux outils y afférents, pouvait faire avancer la coopération en matière de gestion des eaux transfrontières dans la région et les sous-régions. Le secrétariat a notamment coorganisé :

- Le séminaire de haut niveau sur les progrès et les obstacles en matière de coopération dans la gestion des eaux transfrontières en Amérique latine dans le cadre des ODD et de leur indicateur 6.5.2 (tenu en ligne les 23 et 24 février 2021), en coopération avec la Conférence ibéro-américaine des responsables de l'eau et l'UNESCO ;
- Le troisième atelier régional sur les eaux transfrontières en Amérique centrale (tenu en ligne les 23 et 24 juin 2021), avec le Partenariat mondial pour l'eau-Amérique centrale et la Commission centraméricaine de l'environnement et du développement. Cet atelier était axé sur l'élaboration de directives régionales visant à assurer une gestion coopérative des eaux transfrontières et a contribué à l'application du cadre stratégique régional pour l'environnement (2021-2025) de la Commission centraméricaine de l'environnement et du développement ;
- Le module sur les eaux transfrontières du cours spécialement consacré à la gouvernance de l'eau et à la sécurité hydrique (tenu en ligne du 31 août au 23 septembre 2021), avec le Partenariat mondial pour l'eau-Amérique centrale et la faculté latino-américaine des sciences sociales.

34. Plusieurs pays et organismes régionaux de gestion des bassins hydrographiques ont ainsi posé des questions sur les avantages de l'adhésion à la Convention et de l'application de ses dispositions, et le secrétariat a organisé, à l'intention des pays et organisations intéressés, des séances d'information en ligne sur la Convention et les activités menées au titre de cet instrument.

35. Afin de faciliter les processus nationaux d'adhésion, la publication intitulée « Questions fréquemment posées sur la Convention sur l'eau de 1992 et Feuille de route pour faciliter les procédures d'adhésion »⁵, où figurent les réponses à plus de 50 questions, a été établie dans sa version définitive en arabe, en espagnol et en français. Un webinaire en français consacré à ce document, organisé en partenariat avec le Réseau Environnement de Genève, s'est tenu en ligne le 17 juin 2021. La publication a également été présentée lors d'un webinaire coorganisé avec la Mission permanente de la République dominicaine auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève au nom du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (en ligne, le 7 décembre 2021).

36. Le projet intitulé « Promouvoir l'adhésion à la Convention sur l'eau », financé par l'Union européenne et par d'autres donateurs, dont la Suisse, a assuré un appui important aux travaux d'ouverture de la Convention au niveau mondial.

⁵ Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.20.II.E.34.

1.3 Appui à l'élaboration d'accords et à la création d'organes communs

37. En 2021, la rédaction du guide pratique pour l'élaboration d'accords ou d'autres dispositifs de coopération dans la gestion des eaux transfrontières (*Practical guide for the development of agreements or other arrangements for transboundary water cooperation*)⁶ s'est achevée avec l'aide d'un groupe d'experts spécialement affectés à cette tâche. Ce guide a ensuite été adopté par la Réunion des Parties à sa neuvième session, publié en anglais, traduit en espagnol, en français et en russe, et diffusé lors de diverses manifestations. Reconnu comme un outil précieux pouvant aider les pays à concevoir et à élaborer des accords ou d'autres dispositifs efficaces, adaptables et durables dans le domaine des eaux transfrontières, y compris les eaux de surface et les eaux souterraines, il explique étape par étape l'importance des différentes composantes des accords transfrontières.

38. Le secrétariat a continué de soutenir plusieurs initiatives relatives à la négociation d'accords et à la création de nouveaux organismes de gestion des bassins. En Europe orientale, le secrétariat, agissant en coopération avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, a soutenu l'élaboration du plan d'action stratégique, établi sous la direction de la Commission pour l'utilisation et la protection durables du bassin du Dniestr (Commission du Dniestr) créée dans le cadre du traité conclu entre le Gouvernement de la République de Moldova et le Cabinet des ministres de l'Ukraine sur la coopération dans le domaine de la protection et du développement durable du bassin du Dniestr, avec l'appui d'un projet financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Le plan d'action stratégique a été approuvé le 31 mars 2021.

39. En Asie centrale, le secrétariat a aidé les pays riverains à achever le plan d'action stratégique pour le bassin des fleuves Chu et Talas, qui a été approuvé par la Commission Chu-Talas le 15 avril 2021. La CEE a continué d'aider la région de l'Asie centrale à renforcer ses capacités humaines et institutionnelles pour une gestion sûre des barrages dans le cadre du projet relatif au renforcement des capacités pour la coopération en matière de sécurité des barrages en Asie centrale. La réunion régionale tenue en ligne le 23 juin 2021 portait notamment sur un projet d'accord concernant la coopération régionale en matière de sécurité des barrages. S'il était approuvé, cet accord fournirait un cadre juridique permettant aux pays de renforcer leurs activités de gestion collective des barrages transfrontières dans la région. Les participants sont également convenus que l'absence de structure institutionnelle adaptée empêchait d'assurer une coordination et une gestion régionales et transfrontières efficaces des barrages, qui supposeraient des mesures d'intervention.

40. En Afrique de l'Ouest, le secrétariat a continué, en partenariat avec le Geneva Water Hub et le Centre international d'évaluation des ressources en eaux souterraines, d'appuyer le dialogue régional sur le bassin aquifère sénégal-mauritanien partagé par la Gambie, la Guinée-Bissau, la Mauritanie et le Sénégal. Il a notamment facilité la négociation et la signature d'une déclaration ministérielle sur le bassin aquifère sénégal-mauritanien le 29 septembre 2021, en marge de la neuvième session de la Réunion des Parties à la Convention sur l'eau. Dans cette déclaration, les ministres des quatre pays riverains ont approuvé la vision de la coopération transfrontière définie par le Groupe de travail régional pour la coopération transfrontière sur le bassin aquifère sénégal-mauritanien et se sont engagés à établir un cadre juridique et institutionnel de coopération dans le bassin aquifère.

41. Dans la région de l'Afrique centrale, la Commission du bassin du lac Tchad a invité le secrétariat à fournir un appui technique et juridique à un débat régional sur la révision éventuelle d'un accord bilatéral entre le Tchad et le Cameroun sur le sous-bassin du Logone.

42. Dans la foulée du deuxième cycle d'établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable, plusieurs pays, notamment en Amérique latine, ont commencé à élaborer de nouveaux accords relatifs aux bassins ou bilatéraux afin d'avancer dans la réalisation de la cible 6.5 des objectifs.

⁶ Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.21.II.E.8.

1.4 Comité d'application

43. En 2021, dans le cadre de la procédure consultative WAT/IC/AP/1 relative à l'éventuel impact transfrontière des nouvelles centrales hydroélectriques de petite taille dont la construction était prévue en Albanie sur la Cijevna (Cem), le Comité d'application a prodigué au Monténégro et à l'Albanie ses conseils juridiques et techniques, rendus publics en accord avec les parties concernées⁷. Il a par la suite pris des mesures pour assurer auprès de ces deux pays un suivi des suites données à ses recommandations.

44. Les membres du Comité ont pris une part active à la conférence en ligne sur le thème « Le Comité d'application de la Convention sur l'eau » qui, tenue le 22 avril 2021 dans les locaux de l'University College London (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) et organisée conjointement avec l'Université de Bologne (Italie), l'Université du Pacifique (États-Unis d'Amérique) et la CEE, a largement contribué à faire connaître la Convention, et plus particulièrement le Comité, notamment parmi les universitaires⁸. Le Comité a œuvré à plusieurs autres manifestations et activités dans le cadre du programme de travail de la Convention.

C. Domaine d'activité 2 : Appui au suivi, à l'évaluation et au partage de l'information dans les bassins transfrontières

45. Le 1^{er} avril 2021, une réunion d'experts sur le suivi, l'évaluation et l'échange d'informations a eu lieu en ligne. Les participants ont examiné les lignes directrices existantes concernant les activités de suivi et d'évaluation menées au titre de la Convention et se sont penchés sur les différents moyens d'actualiser ces directives et de les enrichir d'un recueil de bonnes pratiques. Ils ont également évoqué les besoins des pays et des organismes de gestion des bassins, ainsi que les perspectives de coopération avec les organisations partenaires. Cette réunion a contribué à définir le contenu de ce domaine d'activité du programme de travail pour 2022-2024.

46. Parmi les partenaires dans ce domaine d'activité figuraient l'European Union Water Initiative Plus (EUWI+) for the Eastern Partnership Countries, le Geneva Water Hub, le Partenariat mondial pour l'eau, le Centre international d'évaluation des ressources en eaux souterraines, le Réseau international des organismes de bassin, le Centre international d'évaluation de l'eau, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Groupe de la Banque mondiale et l'Organisation météorologique mondiale.

D. Domaine d'activité 3 : Promotion d'une approche intégrée et intersectorielle de la gestion de l'eau à tous les niveaux

3.2 Appui aux dialogues et évaluations intersectoriels au moyen de l'approche fondée sur les interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes

47. Les activités menées en 2021 ont notamment consisté à poursuivre deux évaluations approfondies des interactions dans les bassins transfrontières, à achever et publier le rapport dressant un état des lieux mondial des solutions et investissements fondés sur les interactions dans les bassins transfrontières du monde entier, à élaborer une nouvelle proposition de projet pluriannuel pour l'Asie centrale et à promouvoir l'échange de connaissances et de données d'expérience sur le sujet.

48. Le projet de promotion de la gestion durable des ressources naturelles en Europe du Sud-Est par une approche intersectorielle a apporté un appui aux évaluations approfondies fondées sur les interactions (phase II) des bassins du Drin et de la Drina. Des progrès ont été faits dans l'évaluation de la Drina, qui doit faire l'objet d'un rapport axé sur la régulation du débit du fleuve et l'énergie durable et permettre d'élaborer un projet de feuille de route visant

⁷ Voir ECE/MP.WAT/IC/2021/1, annexe.

⁸ Un enregistrement vidéo de la conférence, les présentations faites à cette occasion et une bibliographie des travaux relatifs à la Convention sont disponibles à l'adresse www.ucl.ac.uk/laws/events/2021/apr/implementation-committee-water-convention.

à orienter les futures activités de coopération intersectorielle dans le bassin. L'évaluation du Drin a également avancé et donnera lieu à un rapport principalement axé sur l'hydroélectricité et les crues ainsi que sur la foresterie et la biomasse, et à une feuille de route destinée à faciliter la mise en œuvre intersectorielle du plan d'action stratégique pour le Drin, sous la direction du Partenariat mondial pour l'eau-Méditerranée (GWP-Med).

49. Un comité directeur de hauts responsables de la Bosnie-Herzégovine, du Monténégro et de la Serbie dans les domaines de l'eau, de l'énergie et de la protection de l'environnement a examiné, lors d'une réunion en ligne, le projet d'évaluation (phase II) des interactions dans le bassin de la Drina et la feuille de route concernant la gestion de ces interactions. Deux réunions de consultation ont eu lieu en ligne à l'intention des parties intéressées de Serbie et du Monténégro sur les activités du projet, qui comprenaient une analyse eau-énergie du potentiel des énergies renouvelables et de l'hydroélectricité, ainsi qu'un examen des options de structuration formelle de la régulation des débits. Les études techniques sur l'hydroélectricité et les crues d'une part, et sur la foresterie et la biomasse d'autre part (chapitres principaux de la prochaine évaluation (phase II) des interactions dans le bassin du Drin), ont été présentées au Groupe restreint du bassin du Drin lors de sa réunion en novembre 2021.

50. Les résultats du bilan mondial des expériences en matière de solutions et d'investissements fondés sur les interactions (intersectoriels), établi notamment à partir d'évaluations et de dialogues menés en 2020 sur les interactions, ont été examinés lors de deux dialogues régionaux en ligne d'experts consacrés aux solutions et aux investissements fondés sur les interactions : le premier (région Amérique latine et Caraïbes) a été coorganisé avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et la Banque interaméricaine de développement (BID) le 22 février 2021, le second (Balkans occidentaux) avec GWP-Med et la Banque européenne d'investissement (BEI) le 26 mai 2021.

51. Le document intitulé « Solutions and Investments in the Water-Food-Energy-Ecosystems Nexus: A Synthesis of Experiences in Transboundary Basins »⁹ (Solutions et investissements dans le domaine des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes : synthèse des données d'expérience dans les bassins transfrontières), établi dans sa version définitive et lancé à la neuvième session de la Réunion des Parties, a été publié en anglais et a fait l'objet d'une campagne de promotion.

52. La promotion des travaux sur les interactions s'est poursuivie par l'échange de données d'expérience concernant différents bassins et régions, lors par exemple des manifestations suivantes : « From risks to returns: WEF E Nexus solutions for climate resilience » (Du risque au rendement : les solutions fondées sur les interactions entre l'eau, l'énergie, l'alimentation et les écosystèmes au service de la résilience climatique), coorganisée avec la BID et l'Agence allemande de coopération internationale pendant la Semaine mondiale de l'eau 2022 (en ligne, le 24 août 2021) ; une réunion consacrée au renforcement des capacités, intitulée « Regional Meeting on Social, Economic and Environmental Implications of Energy and Climate Strategies » (Réunion régionale sur les incidences sociales, économiques et environnementales des stratégies énergétiques et climatiques) tenue en ligne le 12 novembre 2021 et organisée par l'Agence internationale de l'énergie atomique à l'intention des responsables de la planification en matière d'énergie et de climat ; le Forum international sur l'innovation et la modernisation dans les domaines de l'énergie et de l'eau en Asie centrale, organisé par la Division de l'énergie durable de la CEE et tenu sous forme hybride à Almaty (Kazakhstan) du 1^{er} au 3 novembre 2021 ; deux manifestations concernant le bassin de l'Amazone organisées par l'Organisation du traité de coopération amazonienne en juillet et novembre 2021.

53. Le secrétariat a œuvré à l'élaboration d'un projet quinquennal sur les interactions en Asie centrale, qui devrait débiter en octobre 2022 et sera financé par l'Initiative internationale pour le climat, lancée par l'Allemagne, et mis en œuvre par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la CEE, le Centre d'information scientifique de la Commission inter-États pour la coordination de l'utilisation des ressources en eau de l'Asie centrale, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement

⁹ ECE/MP.WAT/66.

et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Dans le cadre des préparatifs du projet, une manifestation de haut niveau a été organisée (Tachkent, le 14 octobre 2021).

54. Parmi les partenaires figuraient le Réseau de partage des savoirs et des ressources sur les eaux internationales (IW:LEARN) du FEM, le Geneva Water Hub, l'Union internationale pour la conservation de la nature, l'OCDE, la Commission européenne, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Partenariat mondial pour l'eau, le GWP-Med, l'Observatoire du Sahara et du Sahel, la Commission internationale du bassin de la Save, le Programme des Nations Unies pour le développement, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), l'Agence autrichienne pour le développement et l'Agence allemande de coopération internationale.

3.3 Appui à une allocation équitable et durable des ressources en eau dans un contexte transfrontière

55. En 2021, le guide sur l'allocation de l'eau dans un contexte transfrontière (*Handbook on water allocation in a transboundary context*)¹⁰ a été établi dans sa version finale par un groupe de rédaction et examiné par le Groupe d'experts sur le guide, qui a formulé des orientations techniques. Ce document a ensuite été adopté par la Réunion des Parties à sa neuvième session, publié en anglais et traduit en français et en russe. Il donne une vue d'ensemble des éléments clefs, des cadres et des modalités à prendre en compte dans la répartition des ressources en eau dans un contexte transfrontière, et présente les différentes dimensions de ce processus.

56. Parmi les partenaires figuraient l'Université de Finlande orientale, l'Université d'État de l'Oregon (États-Unis d'Amérique), l'IHE Delft Institute for Water Education (Pays-Bas), le Centre international d'évaluation de l'eau, l'OCDE, l'EUWI+ et l'Institut finlandais de l'environnement.

3.4 Appui aux dialogues sur les politiques nationales concernant la gestion intégrée des ressources en eau dans le cadre de l'Initiative de l'Union européenne pour l'eau

57. En 2021, la CEE a continué d'organiser des dialogues sur les politiques nationales dans le cadre de l'Initiative de l'Union européenne pour l'eau afin de renforcer la gouvernance de l'eau et l'application de la gestion intégrée des ressources en eau, grâce notamment à la coopération intersectorielle dans des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, conformément à la Convention, au Protocole sur l'eau et la santé, à la Directive-cadre européenne sur l'eau¹¹ et à d'autres instruments. Des activités ont été menées en Arménie, en Azerbaïdjan, au Bélarus, en Géorgie, au Kazakhstan, au Kirghizistan, en République de Moldova, au Tadjikistan et en Ukraine.

58. Le financement assuré par l'Union européenne dans le cadre de son programme EUWI+ a permis de poursuivre les activités menées en Arménie, en Azerbaïdjan, au Bélarus, en Géorgie, en République de Moldova et en Ukraine (pays du Partenariat oriental), en étroite collaboration avec les autres partenaires d'exécution (l'OCDE, l'Agence autrichienne de l'environnement et une association française, l'Office international de l'eau) Les activités entreprises dans le cadre du projet EUWI+ ont été menées à bien en juillet 2021 et la planification des programmes a débuté pour la phase suivante.

59. En Géorgie, une évaluation stratégique environnementale du plan de gestion du bassin hydrographique Alazani-Iori a été menée à bien et soumise pour approbation définitive. En outre, des directives concernant cette évaluation stratégique environnementale ont été présentées au Gouvernement.

60. Un projet d'accord de coopération sur les activités de surveillance conjointe dans le bassin transfrontière du Khrami et du Debed entre l'Arménie et la Géorgie a été élaboré et

¹⁰ ECE/MP.WAT/64.

¹¹ Directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, Journal officiel de l'Union européenne, L 327 (2000), p. 1 à 72.

soumis aux organismes compétents afin qu'ils en arrêtent le texte définitif et lui donnent leur éventuelle approbation. La CEE a également continué d'examiner avec l'Azerbaïdjan et la Géorgie les moyens possibles de poursuivre les négociations sur un projet d'accord de coopération dans le bassin de la Koura.

61. Les dialogues sur les politiques nationales ont continué de favoriser l'adhésion au Protocole sur l'eau et la santé et l'application de ce texte. Au Bélarus, les objectifs nationaux révisés découlant du Protocole sur l'eau et la santé ont été adoptés. En Arménie, la liste des objectifs nationaux révisés à atteindre et l'analyse des obstacles législatifs à surmonter pour garantir un accès équitable à l'eau et à l'assainissement ont été achevées et soumises à l'adoption. En République de Moldova, le programme national révisé de mise en œuvre au titre du Protocole a été établi dans sa version finale et soumis à l'adoption.

62. Les activités en Asie centrale ont été menées dans le cadre du projet régional de coopération entre l'Union européenne et l'Asie centrale dans les domaines de l'eau, de l'environnement et des changements climatiques¹², en coopération avec l'OCDE. Une réunion préparatoire au septième conseil interinstitutions de coordination du dialogue sur les politiques nationales s'est tenue au Kazakhstan sous forme hybride le 25 novembre 2021. Un atelier d'experts s'est tenu dans le cadre du dialogue sur les politiques nationales au Kirghizistan le 11 juin 2021, et plusieurs trains de mesures de réforme des politiques de gestion de l'eau ont été examinés. Une activité de soutien à l'application du Code de l'eau nouvellement adopté dans sa version révisée a permis d'établir une nouvelle méthode de calcul des bilans hydriques, présentée lors d'une table ronde d'experts au Tadjikistan le 2 février 2021.

63. La viabilité et la stabilité des cadres institutionnels des dialogues sur les politiques nationales, ainsi que les partenariats solides avec l'Union européenne et l'OCDE, en tant que partenaires stratégiques de ces dialogues, ont permis d'appuyer la réalisation des objectifs de développement durable dans la sous-région et continué de jouer un rôle important pendant la pandémie. La bonne coopération entre la CEE, l'OCDE et le consortium d'États membres de l'UE comprenant l'Autriche (Agence autrichienne de l'environnement) et la France (Office international de l'eau) a joué un rôle essentiel dans la mise en œuvre efficace du programme EUWI+ et dans la préparation du prochain programme (EU4Environment: Water Resources and Environmental Data), qui sera lancé en janvier 2022.

E. Domaine d'activité 4 : Adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières

4.1 Appui à l'élaboration de stratégies d'adaptation transfrontières et à l'application de mesures prioritaires

64. En 2021, les travaux menés dans le cadre de la Convention ont permis de renforcer les capacités par l'échange de données d'expérience et le partage de connaissances, contribuant ainsi aux processus stratégiques mondiaux sur le climat et les catastrophes et aux projets sur le terrain.

65. La cinquième réunion du Réseau mondial des bassins menant des activités dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques, tenue sous forme hybride à Genève le 26 février 2021, et la douzième réunion de l'Équipe spéciale de l'eau et du climat, tenue sous forme hybride à Genève le 31 mars 2021, ont confirmé qu'il importait d'intégrer les questions liées à l'eau et à la coopération transfrontière dans les documents nationaux relatifs aux changements climatiques et aux catastrophes, par exemple les contributions déterminées au niveau national et les plans nationaux d'adaptation. Grâce aux efforts de coopération antérieurs, le bassin de l'Amazone a rejoint le Réseau mondial des bassins menant des activités dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques en septembre 2021.

66. L'atelier mondial sur le renforcement de la résilience face aux changements climatiques au moyen d'une meilleure gestion de l'eau et de l'assainissement aux niveaux national et transfrontière, tenu à Genève sous forme hybride du 29 au 31 mars 2021 et

¹² On trouvera de plus amples informations à l'adresse <https://wecoop.eu/>.

organisé en coopération avec le secrétariat du Protocole sur l'eau et la santé, y compris le Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et d'autres partenaires, a permis de constater qu'il était essentiel d'intégrer les questions liées à l'eau et à l'assainissement et les avantages de la coopération transfrontière dans les politiques nationales de lutte contre les changements climatiques afin de renforcer la résilience des économies et des sociétés humaines et d'améliorer la santé et le bien-être des populations, de réduire les risques de catastrophe et de remédier aux lacunes en matière d'adaptation.

67. Le programme de projets pilotes qui s'est déroulé dans le cadre du Réseau mondial des bassins menant des activités dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques a abouti à une coopération concrète dans ce domaine. Dans le bassin du Dniestr, les changements climatiques ont été intégrés en tant que question transversale dans le plan d'action stratégique approuvé par la République de Moldova et l'Ukraine le 31 mars 2021, ainsi que dans les activités de la Commission du Dniestr. En outre, le plan d'action stratégique pour le bassin des fleuves Chu et Talas a intégré des mesures d'adaptation et a été approuvé en avril 2021.

68. La Convention a contribué à mieux faire connaître le rôle de l'eau et de la coopération transfrontière dans les processus mondiaux, par exemple à la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Glasgow, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, 31 octobre-12 novembre 2021), avec le tout premier Pavillon de l'eau et du climat, dans lequel la CEE a coorganisé une journée de coopération, lors de la Semaine mondiale de l'eau (Stockholm, 23-27 août 2021) ou encore à l'occasion des activités menées dans le cadre de la Coalition sur l'eau et le climat et de la Commission mondiale sur l'adaptation, notamment au Sommet pour l'adaptation aux changements climatiques (en ligne, 25 et 26 janvier 2021).

4.2 Appui aux bassins transfrontières s'agissant de financer les mesures d'adaptation aux changements climatiques

69. En 2021, des sessions consacrées au financement de l'adaptation aux changements climatiques ont été organisées lors de certaines réunions et manifestations mondiales dans le cadre d'activités de renforcement des capacités menées au titre de la Convention. Dans le cadre de la Convention également, des propositions de projet d'adaptation aux changements climatiques dans le bassin inférieur du Dniestr ont été établies et intégrées au plan d'adaptation pour la région d'Odessa (Ukraine) pour la période 2021-2023. Ces activités ont permis l'acquisition, dans les pays et bassins concernés, de connaissances et de compétences nécessaires pour mobiliser des fonds en faveur de l'adaptation aux changements climatiques dans un contexte transfrontière.

70. Parmi les partenaires figuraient le Fonds pour l'adaptation, l'Alliance for Global Water Adaptation, la Banque africaine de développement (BAfD), la Commission européenne, la BEI, la CESAO, la Commission mondiale sur l'adaptation, le FEM, le Partenariat mondial pour l'eau, la BID, le Réseau international des organismes de bassin, l'Union internationale pour la conservation de la nature, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Institut international de l'eau à Stockholm, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'UNESCO, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes, le Groupe de la Banque mondiale, l'Organisation météorologique mondiale, le Fonds mondial pour la nature, le Zoï Environment Network et plusieurs organes communs.

F. Domaine d'activité 5 : Faciliter le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières

71. S'appuyant sur les résultats de l'atelier mondial en ligne de 2020 sur le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins et sur les contributions de divers partenaires, dont plusieurs institutions financières internationales, le document intitulé « Funding and financing of transboundary water

cooperation and basin development »¹³ (Financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins) a été établi dans sa version définitive en coopération avec la Banque mondiale, le FEM et d'autres institutions financières internationales, lancé à la neuvième session de la Réunion des Parties et publié en anglais. Cette publication donne une vue d'ensemble des aspects financiers de la coopération transfrontière, s'agissant des principales perspectives et difficultés en la matière, des besoins liés à la mise en place et au fonctionnement des organes communs et des projets de développement des bassins, ainsi que des sources de financement possibles, privées et publiques.

72. Les résultats des travaux sur le financement menés dans le cadre de la Convention ont été présentés lors du quatrième Forum méditerranéen de l'eau, tenu à Malte sous forme hybride du 6 au 8 décembre 2021, et à l'occasion d'autres manifestations consacrées au renforcement des capacités.

73. Parmi les partenaires figuraient la BAfD, la Banque asiatique de développement (BASD), la BEI, le FEM, l'IW: LEARN du FEM, la BID, l'OCDE, le Fonds d'équipement des Nations Unies et la Banque mondiale.

G. Domaine d'activité 6 : Établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable et au titre de la Convention

6.1 Fourniture d'un appui pour l'établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable et au titre de la Convention

74. Grâce à la participation active des États membres, le deuxième cycle d'établissement de rapports, achevé en 2021, a été un succès : 129 des 153 pays partageant des eaux transfrontières ont établi le rapport sur l'indicateur 6.5.2 des objectifs de développement durable qui leur avait été demandé. Toutes les Parties à la Convention ont soumis des rapports nationaux. Ce taux de réponse élevé malgré la pandémie témoigne de l'engagement des pays à communiquer des données et des informations sur l'état de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières.

75. En 2021, la CEE, en collaboration avec l'UNESCO, a poursuivi ses consultations avec les pays pour valider les valeurs nationales relatives à l'indicateur 6.5.2. Les données communiquées par les pays ont été soumises à la Division de statistique de l'ONU en février 2021.

76. La CEE et l'UNESCO ont établi le deuxième rapport d'étape sur l'indicateur 6.5.2, intitulé « Progrès de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières : Situation mondiale de l'indicateur 6.5.2 des ODD et besoins d'accélération – 2021 »¹⁴, présenté lors de la Semaine mondiale de l'eau 2021 et publié en arabe, espagnol, français et russe. Le lancement officiel a eu lieu le 14 septembre 2021 à l'occasion d'un webinaire spécial ayant rassemblé plus de 500 participants.

77. Les rapports nationaux ont contribué aux processus stratégiques tels que la préparation des examens nationaux volontaires et la réunion de haut niveau sur la réalisation des objectifs et des cibles relatifs à l'eau du Programme 2030¹⁵, ainsi qu'aux activités menées dans le cadre de la Convention. L'analyse de l'indicateur 6.5.2 figure dans le rapport annuel du Secrétaire général sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable¹⁶, dans le rapport d'ONU-Eau intitulé « Summary progress update 2021: SDG 6 – water and sanitation for all » (Résumé des progrès accomplis en 2021 : ODD 6 – Eau et assainissement pour tous)¹⁷ et dans plusieurs autres rapports. Ces activités ont permis de mieux faire

¹³ ECE/MP.WAT/61.

¹⁴ ECE/MP.WAT/65.

¹⁵ Voir www.un.org/pga/75/high-level-meeting-on-water/.

¹⁶ Voir E/2021/58.

¹⁷ Disponible à l'adresse <https://www.unwater.org/publications/summary-progress-update-2021-sdg-6-water-and-sanitation-for-all/>.

connaître la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de renforcer les capacités en la matière.

78. Sur la base des informations fournies par les Parties, le secrétariat a élaboré le document intitulé « Progress on transboundary water cooperation under the Water Convention: Second report on implementation of the Convention on the Protection and Use of Transboundary Watercourses and International Lakes – 2017-2020 » (Progrès en matière de coopération dans la gestion des eaux transfrontières au titre de la Convention sur l'eau : deuxième rapport concernant l'application de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux – 2017-2020)¹⁸, qui a été adopté à la neuvième session de la Réunion des Parties et publié en anglais.

6.2 Promotion de l'utilisation des rapports dans le but de repérer les lacunes de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de les combler

79. Les rapports nationaux ont fourni des informations utiles pour les processus stratégiques liés au Programme de développement durable à l'horizon 2030, tels que la préparation des examens nationaux volontaires et les délibérations du forum politique de haut niveau pour le développement durable (New York, juillet 2021), ainsi que pour les activités menées dans le cadre de la Convention.

80. Sous l'égide d'ONU-Eau et de son Initiative de surveillance intégrée des ressources en eau à l'appui de l'objectif de développement durable n° 6, la CEE a participé à différentes activités de renforcement des capacités, d'assistance, de surveillance et de communication relatives au cycle de base.

81. Les activités susmentionnées ont mis en évidence les avantages de l'établissement de rapports. La CEE a également présenté le cycle d'établissement de rapports lors d'une réunion de la Conférence ibéro-américaine des responsables de l'eau au début du mois de novembre, à l'occasion de rencontres et d'ateliers nationaux au Mexique et au Turkménistan en novembre 2021, ainsi que lors de nombreuses autres manifestations. À ces occasions, elle a souligné l'importance de la compatibilité des données et encouragé les États à coordonner les rapports sur les indicateurs 6.5.1 et 6.5.2 et sur les pays riverains d'un même bassin, ainsi qu'à utiliser le processus d'établissement de rapports comme levier d'amélioration de la coopération.

82. Parmi les partenaires dans ce domaine d'activité figuraient la Commission économique pour l'Afrique, la CESA0, la CESAP, l'Union européenne, le Partenariat mondial pour l'eau, le Partenariat mondial pour l'eau-Asie, le Partenariat mondial pour l'eau-Afrique centrale, le Partenariat mondial pour l'eau-Amérique centrale, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, l'OCDE, le Centre PNUE-DHI sur l'eau et l'environnement, l'UNESCO, le bureau de l'UNESCO à Almaty, le bureau de l'UNESCO à Jakarta et ONU-Eau.

H. Domaine d'activité 7 : Partenariats, communication et gestion des connaissances

7.1 Coopération avec ONU-Eau, partenaires mondiaux et régionaux et autres accords multilatéraux sur l'environnement

83. Le secrétariat a contribué aux efforts de coopération interinstitutions déployés par ONU-Eau, notamment en continuant à codiriger les groupes d'experts d'ONU-Eau sur l'eau et les changements climatiques et sur les eaux transfrontières. Il a entre autres contribué à la rédaction de la note d'orientation d'ONU-Eau intitulée « The United Nations global water conventions: Fostering sustainable development and peace » (Les conventions mondiales des Nations Unies sur l'eau : Favoriser le développement durable et la paix)¹⁹ en janvier 2021

¹⁸ ECE/MP.WAT/67.

¹⁹ Voir www.unwater.org/the-united-nations-global-water-conventions-fostering-sustainable-development-and-peace/?msclid=5ffe434fbbc611eca482bdffa80c4e98.

et aux activités du Pavillon de l'eau à la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

84. La coopération a été renforcée avec de nombreux partenaires mondiaux et régionaux, parmi lesquels les communautés économiques régionales, les commissions économiques régionales et les institutions financières internationales. La coopération a également été resserrée avec les coordinateurs résidents des Nations Unies et les équipes de pays des Nations Unies, qui ont joué un rôle crucial pour ce qui est de favoriser l'adhésion à la Convention et l'application de ses dispositions. Adoptée à la neuvième session de la Réunion des Parties, la décision IX/5 sur les partenariats pour la mise en œuvre mondiale de la Convention sur l'eau²⁰ a souligné l'importance de la coopération avec les partenaires pour la mise en œuvre de ce texte dans le monde entier.

85. Le secrétariat a contribué à de nombreuses manifestations mondiales visant à promouvoir la coopération dans le domaine des eaux transfrontières. Le rôle mondial de la Convention comme cadre et instrument de référence dans le domaine des eaux transfrontières a été réaffirmé, par exemple à l'occasion des préparatifs du neuvième Forum mondial de l'eau (Diamniadio (Sénégal), 21-26 mars 2022), où la CEE a dirigé le groupe d'action sur la coopération transfrontière.

7.2 Activités du Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels

86. Dans le cadre du Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels, soutenu essentiellement par le secrétariat de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels, les activités de prévention de la pollution accidentelle de l'eau ont été présentées lors de réunions avec les services des eaux et les organismes de gestion des bassins hydrographiques, et les lignes directrices pertinentes ont été promues dans l'optique de leur application sur le terrain. Un projet de plan de travail du Groupe spécial mixte d'experts pour 2021-2024 a été élaboré puis adopté à la Réunion des Parties et de nouveaux membres du Groupe ont été nommés.

7.3 Communication et gestion des connaissances

87. En 2021, le secrétariat a diffusé des informations sur les activités menées au titre de la Convention, notamment dans le bulletin d'information de la Convention sur l'eau et de son Protocole sur l'eau et la santé. Le secrétariat a également publié des communiqués de presse et des articles sur le site Web de la CEE. Deux films ont été produits, l'un sur la Convention sur l'eau²¹ et l'autre sur le projet concernant le bassin aquifère sénégal-mauritanien²².

88. Des actualités concernant les activités menées au titre de la Convention ont été régulièrement diffusées sur les médias sociaux, Twitter (@UNECE_Water), Facebook (@UNECEWater) et LinkedIn²³, suscitant l'intérêt d'un nombre croissant d'abonnés.

²⁰ ECE/MP.WAT/63/Add.2, à paraître.

²¹ La vidéo est disponible à l'adresse <https://www.youtube.com/watch?v=tcEP8CQPk4U>.

²² La vidéo est disponible à l'adresse <https://www.youtube.com/watch?v=HSQecUAUptA>.

²³ Disponible à l'adresse www.linkedin.com/company/water-convention-protocol-on-water-health.